



CIBLE TIR BLAGNACAIS

Complexe sportif de Naudin - 27, chemin du Moulin de Naudin - 31700 BLAGNAC

Téléphone : 05 61 15 75 78 - 06 09 40 42 27

Mail : cibletir@gmail.com - Web : cible-tir-blagnacais.com

Agrément jeunesse et sport n° 31-AS-333 NC 1640 Journal Officiel n° 33

Affiliation F.F. Tir n° 19-31-034

Affiliation F.F. Handisport n° 14 031 1059 00

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 octobre 2020

Suite à vérification du quorum, le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Adhérents (au 02 octobre 2020) : **284**

Quorum (article 10 des statuts) : **95**

Présents ou représentés : **116** (29 présents et 87 représentés)

Préambule :

Au vu de la situation particulière, M. GARDYN indique qu'il faudrait que la réunion ne s'éternise pas et que nous finissions au plus tard à 20h00 pour permettre à tous de respecter l'heure du début du couvre feu.

1) Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire 28 septembre 2019.

Ce procès verbal est adopté à l'unanimité

2) Rapport moral par le Président

« Chers membres du Cible Tir Blagnacais,

Comme lors de chaque Assemblée Générale annuelle, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter mon rapport moral sur l'exercice écoulé à savoir pour la saison sportive 2019 – 2020 dans ces locaux mis à disposition par la Mairie de Blagnac que je remercie pour l'ensemble des services mis en œuvre chaque année.

Cette Assemblée Générale se déroule dans les conditions très particulières en raison du respect des règles sanitaires liées à la Covid-19 limitant ainsi le nombre de membres du Cible Tir Blagnacais présents ce soir.

Aussi certains membres ne peuvent être parmi nous et hélas d'autres nous ont quittés et parfois dans des circonstances très douloureuses. Mes pensées vont donc vers leurs familles et leurs proches.

En leur mémoire, et celles des victimes de la Covid-19, également du terrorisme, comme l'attentat d'hier à Conflans St Honorine voulant attenter à nos libertés, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

Minute de silence ...

Je vous remercie.

2020 restera gravée dans nos mémoires comme une année difficile, très particulière, ayant bouleversée nos habitudes et notre calendrier sportif. Toutes les compétitions officielles, départementales, régionales et nationales ont été annulées à compter du 15 mars 2020. Nous avons cependant pu assurer l'organisation du Championnat Départemental 10m des Clubs en décembre 2019 et le championnat départemental Armes Anciennes en mars 2020. L'arrêt brutal du calendrier sportif, ne doit pas empêcher l'entraînement et la pratique de notre passion : le tir.

Dès le déconfinement, tout a été mis en place au niveau du stand des 15 sols, pour permettre à nos membres de venir tirer les mercredi après-midi, les samedis et les dimanche matin. Ceci n'aurait pas été possible sans le travail conséquent réalisé par Eric CESPEDES, que je remercie encore pour son engagement.

Je remercie également l'ensemble des bénévoles du club donnant de leur temps, s'investissant sans compter dans le fonctionnement du Cible Tir Blagnacais.

Les bénévoles sont d'une importance capitale pour le fonctionnement de notre club. Cette ressource est des plus précieuse, sensible et en ce moment se limitant à mon sens à un effectif trop réduit. L'attrition des effectifs bénévoles pouvant entraîner des dysfonctionnements opérationnels et des tensions.

Toute aide est la bienvenue même que quelques fois dans l'année.

Il ne faut perdre à l'esprit que le fonctionnement du club ne se résume pas uniquement à assurer l'animation des séances de tir, mais de faire en sorte que les installations et autres équipements soient en bon état, conformes aux normes tout comme faire en sorte que notre club soit en règle avec toutes les instances administratives.

Si certaines activités, évènements programmés ont été annulés, reportés, d'autres en revanche restent inchangées ou bien continuent à être mis en place. Aussi au début d'été 2020, une nouvelle réglementation a été mise en place concernant les carnets de tir. Si cette règle semble présentée plus de souplesse et/ou plus de liberté, il n'en demeure pas moins que le sérieux et la sécurité sont notre priorité. Ces changements règlementaires impliquent une responsabilité encore plus grande du Président et du Club.

Ces nouvelles contraintes nécessitent de maintenir une trace précise de l'exercice de la pratique du tir. Aussi dans l'attente de décider d'une solution digitale, permettant d'enregistrer la présence des tireurs sur le stand des 15 Sols et dans le parfait respect du RGPD tout en limitant l'impact sur les coûts de fonctionnement du CTB, l'utilisation du carnet de tir est maintenue depuis le début de cette saison 2020-2021.

La sécurité et le respect des lois et règlements impliquent d'exercer le tir dans des installations homologuées. Aussi malgré ces temps difficiles, ils ont été l'opportunité de lancer des travaux d'agencements tant attendus. Ceux-ci ont été réalisés cet été et continueront les mois prochains. Ces agencements permettront aux tireurs de pratiquer leur sport dans un environnement agréable (confort, sécurité, limitation des nuisances sonores) et optimisé (amélioration des flux tireurs entrants/sortants).

Malgré la situation, nous ne devons pas relâcher nos efforts, car ils finissent par payer et nos permettent de mieux exercer notre passion : le tir, de mieux nous entraîner et nous faire plaisir.

*Mesdames et Messieurs, ceci clôt mon rapport moral pour cette saison 2019-2020.
Je vous remercie de votre attention.*

J'ouvre maintenant la discussion sur le présent rapport moral.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je propose donc le vote d'approbation de ce rapport moral. »

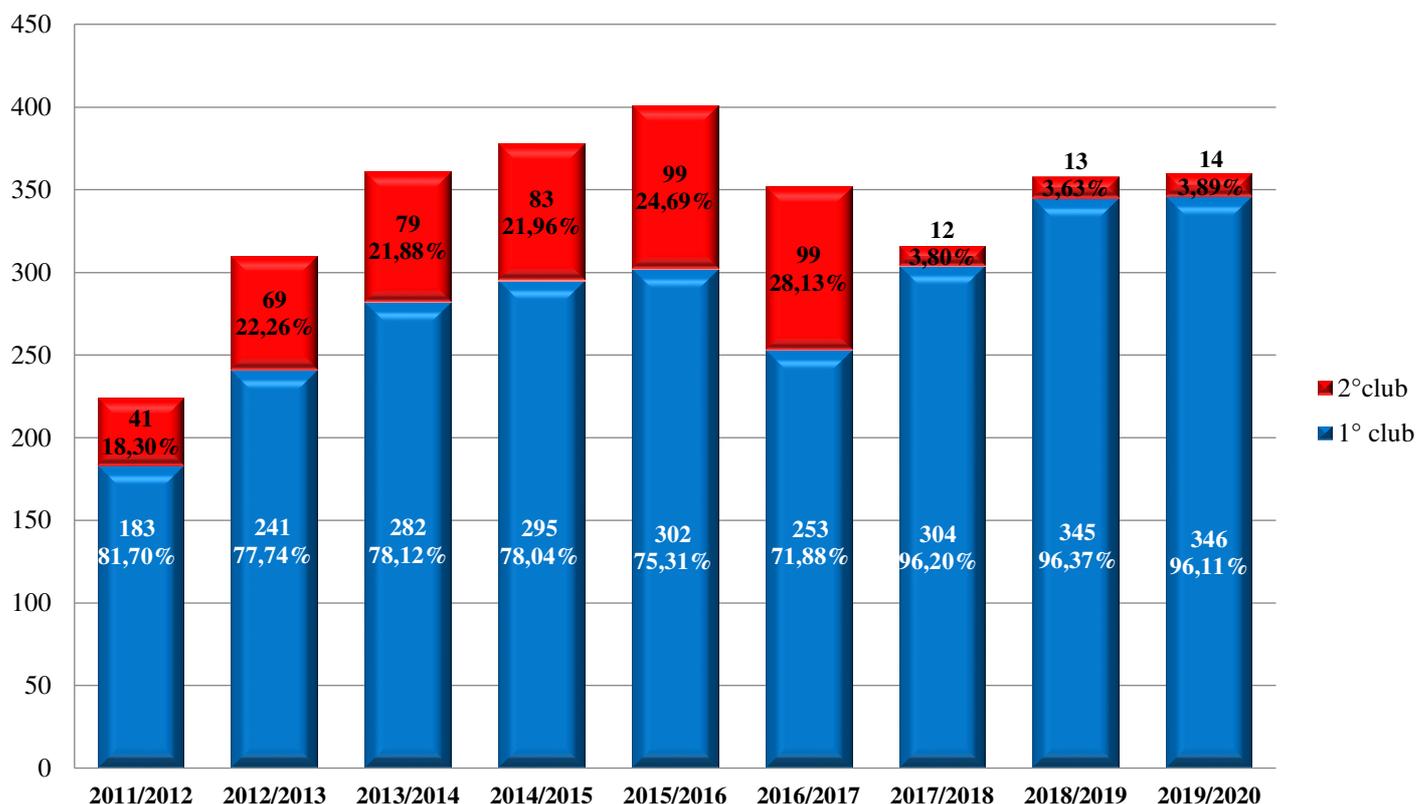
Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

3) Rapport d'activité par le Secrétaire

Le secrétaire Général présente le rapport d'activité

A) Effectifs saison 2019/2020

Effectifs



M. CESPEDES commente le graphique. Les effectifs se stabilisent. Depuis 3 saisons, on constate une augmentation du nombre d'adhérents 1° club qui est en adéquation avec la baisse du nombre d'adhérents 2° club. Ce nombre d'adhérents en 2° club est, désormais, raisonnable et constant. Comme l'a précisé le Président dans son rapport moral, le club a des besoins en matière de mise aux normes et d'achats divers. Le nombre d'adhérent est la seule variable qui peut répondre à ces besoins. Ce sont des ressources physiques, puisque les travaux sont réalisés par les adhérents bénévolement mais aussi des ressources financières de par le montant de leur adhésion mais aussi par le fait que les subventions des institutions que nous percevons varient suivant le nombre d'adhérents. Monsieur CESPEDES souhaiterait que l'adhésion en 2° club ne fasse pas simplement l'objet d'un traitement administratif mais plutôt d'une décision d'une instance du club (Président et/ou Bureau et/ou CODIR) et que la décision soit collégiale ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

B) ventilation et comparaison du nombre de licenciés

	2018/2019	2019/2020	Variation
Licences non renouvelées	40	49	+22,50%
Mutations sortantes	13	13	0,00%
Licences renouvelées	251	283	+12,75%
Anciens Adhérents	6	3	-50,00%
Mutations entrantes	27	10	-62,96%
Nouveaux adhérents	61	50	-18,03%
Totaux hors 2° club	345	346	+0,29%
2° club	13	14	+7,69%
Total Général	358	360	+0,56%

C) Ventilation par catégorie saison 2019/2020 (hors 2° club)

	Blagnacais	Extérieurs		Blagnacais	Extérieurs
PF	1	0	PG	0	1
BF	0	0	BG	2	3
MF	0	1	MG	2	2
CF	1	2	CG	1	4
JF	1	1	JG	1	8
D1	2	19	S1	20	70
D2	0	9	S2	12	93
D3	1	5	S3	16	68
Femmes :	6	37	Hommes :	54	249
TOTAL DES LICENCES VALIDÉES				346	

2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
40 femmes (13,29 %)	32 femmes (12,65%)	35 femmes (11,51%)	37 femmes (10,72%)	43 femmes (12,43%)
262 hommes (86,71%)	221 hommes (87,35 %)	269 hommes (88,49 %)	308 hommes (89,28 %)	303 hommes (82,47%)

Il faudra veiller à féminiser notre sport. Nous y travaillons en priorisant les demandes féminines pour les initiations. Il faudra aussi féminiser nos instances. Certaines structures ont déjà l'obligation d'avoir dans la composition de leurs organes dirigeants la même proportion d'hommes et de femmes que les effectifs.

2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020
51 blagnacais (16,89%)	45 blagnacais (17,79%)	56 blagnacais (18,42%)	60 blagnacais (17,39%)	60 blagnacais (17,34%)
251 extérieurs (83,11%)	208 extérieurs (82,21%)	251 extérieurs (81,58%)	285 extérieurs (82,61%)	286 extérieurs (82,66%)

Le nombre de blagnacais est déterminant pour le calcul du montant de la subvention de la Mairie de Blagnac.

	2018/2019	2019/2020	Variation
Ecole de tir	18	16	-11,11%
Cadets	8	14	+75,00%
Juniors	5	7	+40,00%

D) Détail 2° clubs

	2018/2019	2019/2020
CLUB DE TIR MAUGUIO-CARNON	1	1
SOCIETE DE TIR DES RESERVISTES	1	1
TIR SPORTIF FENOUILLET	3	6
TIR SPORTIF TOULOUSE BESSIERES		1
MOUSQUETAIRES GASCONS	1	3
38 TIR SPORTIF MERENVIELOIS	3	1
SOCIÉTÉ DE TIR DU LAURAGAIS	2	1
SOCIÉTÉ DE TIR DU BASSIN DE THAU	1	
CLUB DE TIR SAINT GAUDINOIS	1	
	13	14

Pour être en 2° club au CTB, il faut être licencié dans un club avec installations et avoir un motif légitime.

E) activité

Nombre d'avis préalables délivrés :

	2018/2019	2019/2020	Variation
Avis préalables	86	64	-34,38%

La baisse des demandes d'avis préalable est due au confinement. En effet il n'y a pas eu de tir contrôlé pendant plus de deux mois et il y a eu moins de passage de QCM.

Nombre de QCM réussis :

	2018/2019	2019/2020	Variation
QCM	13	9	-30,77%

Encadrement activités :

	2018/2019	2019/2020	Variation
Animateurs / Initiateurs	16	19	+18,75%
Arbitres	3	3	0%

Nombre de cibles couleurs :

	2018/2019	2019/2020	Variation
Cibles couleurs	11	5	-54,55%

La fermeture du stand de Naudin à compter de mars 2020 explique cette baisse.

Nombre d'heures annuel encadrements :

Animation : 2 326 heures (1,28 ETP)

Administratif : 1 834 heures (1,01 ETP)

F) Résultats sportifs (Détail en annexe 1)

10 mètres Adultes

- Championnat Départemental 10 m : 22 tirs CTB

Armes Anciennes

- Championnat Départemental AA : 14 tirs CTB

Challenge des pitchouns

- 1° tour : 6 tirs CTB
- 2° tour : 7 tirs CTB

G) Adhésions 2020/2021 (au 02 octobre 2020) (annexe 2)

- ❖ Licences non renouvelées : **57**
- ❖ Mutations sortantes : **17**
- ❖ Licences renouvelées : **272**
- ❖ Ancien licenciés CTB renouvelés : **1**
- ❖ Mutations entrantes : **9**
- ❖ Nouveaux adhérents : **2**
- ❖ 2° club : **11**

H) Vie de l'association

La fête du club n'a pu avoir lieu pour cause de COVID. Il n'est pas possible aujourd'hui de prendre la décision d'organiser cet événement. Nous regarderons s'il est possible d'organiser les activités sans le repas.

Nous avons organisé

- le tour départemental du championnat de France des clubs le 07 décembre 2019 au stand de Naudin (7 équipes en compétition) ;
- le championnat départemental Armes anciennes de la Haute-Garonne le 08 mars 2020 au stand des 15 sols (75 tirs) ;
- le championnat amical 10 m les 23 et 24 novembre 2019 au stand de Naudin (64 tirs)
- le championnat amical armes anciennes le 26 janvier 2020 (44 tirs)

Nous n'avons pas pu organiser, comme il était prévu le supergros.

Cette saison, nous devons organiser le tour départemental du championnat de France des clubs le 12 décembre 2020, le championnat départemental Armes anciennes de la Haute-Garonne le 28 mars 2021. Il faudrait aussi caler les dates de l'amical 10 m ; l'amical armes anciennes et éventuellement le concours supergros.

Nous avons eu à gérer les fermetures des installations pendant le confinement à compter du 17 mars 2020. Le stand 10 m est resté fermé jusqu'à la fin de la saison sportive dans la mesure où il n'y avait plus de compétitions, ça n'a pas été trop gênant. Le stand des 15 sols a réouvert le 27 mai 2020. Au préalable, nous avons dû rédiger un protocole que nous avons soumis à la mairie de Blagnac. Une fois ce protocole accepté, il a fallu aménager le stand pour répondre aux contraintes de la situation sanitaire à savoir condamnation d'un poste sur deux, pose de barrières de police pour formaliser le sens de circulation et mise en place d'équipement de sécurité spécifique COVID (gel hydroalcoolique, gants, visières, masques, etc...). Concernant les contraintes liées au COVID, le site internet du club est systématiquement mis à jour (bandeau « Covid-19 : Suivre les actualités du club à ce sujet »).

L'accès au stand est réglementé. Aux 15 sols cela se traduit par :

- Attente au niveau de la barrière en respectant la distanciation sociale. S'il y a trop de monde, il faut attendre dans son véhicule ;
- Attendre que l'on vous invite à entrer sur les installations. Seuls les tireurs ont accès au pas de tir pas de visiteurs et pas de gens en attente ;
- Au maximum, le licencié ne pourra rester que deux créneaux (1 heure) et ne pourra venir que 2 fois par semaine ;
- En quittant les lieux, le licencié doit procéder à la désinfection du matériel du club qu'il a utilisé et du pas de tir utilisé.

Ce protocole a fonctionné moyennement. Les licenciés continuent à discuter sur le pas de tir et souvent sans masque. M. CESPEDES a bêtement pensé que les licenciés s'autodisciplineraient et, vu que nous sommes dans une association, penseraient aux autres licenciés notamment en termes d'occupation des postes de tir. Certains viennent souvent (voire à toutes les séances) cela a donc pour effet que d'autres ne peuvent pas tirer puisque les pas de tir sont complets. Ces derniers repartent donc sans pouvoir pratiquer leur sport ou loisir. Nous avons donc été obligé de limiter le nombre de passage par semaine pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux installations (pas plus de deux fois par semaine). Il est dommage que nous ayons dû réglementer ce qui relève du bon sens et de la solidarité.

Nous avons depuis 5 ans environ, pris conscience qu'il fallait rénover le stand des 15 sols. Maintenant, cela devient une obligation puisque si nous voulons que nos installations soient aux normes FFTir, il faudra réaliser des travaux conséquents. Comme tout le monde a pu le voir, ces travaux ont commencé. La saison dernière, nous avons réalisé le creusement des fondations, la pose du coffrage et finalisé les fondations avec le béton. Comme tout le monde l'aura compris, ces travaux dureront aussi sur la saison 2020/2021. Les prévisions d'exécution de ces travaux sont :

- la première tranche, est de réaliser une casquette au 25/50 et 100m. Ce qui est en cours et qui devrait être finalisé au plus tard fin novembre 2020 ;
- la seconde tranche serait de réaliser une casquette au stand 200 m et réajuster les pare balles ;
- la troisième tranche serait de réhabiliter le pare balles des 25/50 et 100 m pour les rendre efficaces.
- la quatrième tranche sera de réduire les nuisances sonores en installant un produit isolant phoniquement.

Pour ces travaux, il y a une équipe de « permanents » qui sont présents pratiquement à toutes les journées travaux et nous faisons appel ensuite à des licenciés de façons à ce que cela ne soit pas toujours les mêmes qui participent mais que tout le monde puisse au moins une fois participer à l'amélioration des installations. Il faut rappeler que l'amélioration des installations profite à tous et que de ce fait tout le monde se doit de participer. Il faudra que les tireurs admettent que pendant les journées travaux les installations soient fermées. M. GARDYN précise que ce qui est important c'est que le processus d'homologation des installations arrive à terme et ce avant la fin décembre 2020. Cela implique effectivement qu'en 2020, il y aura des journées de fermeture des installations. M. GARDYN insiste

sur le fait qu'il faut admettre que les installations soient fermées à cause de ces journées travaux. Il demande aux licenciés de se rappeler ce qu'étaient les installations il y a une dizaine d'années.

I) Fonctionnement de la permanence administrative :

- ✓ mardi de 18h30 à 20h00 ;
- ✓ vendredi de 18h30 à 20h00

Les documents peuvent être retirés le :

- ✓ lundi mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 18h30 à 20h30 ;
- ✓ samedi de 17h30 à 19h30.

Comme toutes les saisons jusqu'à fin septembre la permanence administrative est active tous les soirs pour permettre les renouvellements de licences. Pendant les fermetures du stand de Naudin, l'activité de la permanence administrative est transférée aux 15 sols pendant les jours et heures d'ouverture de ce stand. M. GARDYN rappelle que sur ce sujet là aussi, le club a bien changé en 10 ans puisque les demandes sont traitées pratiquement tout de suite alors que par le passé les délais étaient bien plus longs. Il rappelle qu'en ce moment, il faudra admettre que les délais rallongent et, qu'avec les fermetures dues à la pandémie, nous fonctionnions en mode dégradé administrativement. Nous sommes une association et non une entreprise de prestations de services. Pour retirer des documents, il n'est pas obligatoire de venir pendant les créneaux d'ouverture de la permanence administrative, les animateurs sont à même de donner les documents aux personnes concernées.

J) Fonctionnement des pas de tir saison 2020/2021 :

Horaires d'ouverture 10 m (Naudin) :

➤ Adultes :

- le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 18h30 à 20h30
- le samedi de 17h30 à 19h30

➤ EDT :

- le mercredi de 14h00 à 15h30 et de 15h30 à 17h00 ;
- le samedi de 14h00 à 15h30

➤ Cadets juniors

- le mercredi de 17h00 à 18h 30

Horaires d'ouverture - 15 sols saison 2020/2021

➤ - le mercredi

- de 14h00 à 17h00

➤ - le samedi

- de 09h00 à 12h00
- de 14h00 à 17h00

➤ - le dimanche

- de 09h00 à 12h00

M. CESPEDES appelle au strict respect des horaires. Il ne doit pas y avoir d'adultes sur le pas de tir tant que les jeunes sont présents. L'entrée sur le pas de tir pour les adultes ne pourra se faire que lorsque les jeunes auront laissé libre le pas de tir et sur invitation des responsables. Pendant la pandémie lors du créneau « jeunes », aucun adulte dans les locaux ne sera admis (hormis les animateurs et les responsables désignés). De même, il ne doit y avoir personne dans la zone visiteur.

Concernant le stand des 15 sols, M. CESPEDES rappelle que l'accès au site via les bornes n'est possible ¼ d'heure avant le début de la séance. Inutile donc de venir ½ ou ¾ d'heure avant et de stationner sur le chemin. De plus lorsque vous stationnez, il faudrait laisser le passage libre en évitant de stationner en face les chicanes, cela ne rend pas très aisé le passage.

Tirs contrôlés les 1^{er} et 3^{ème} mercredis après-midi et 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois (matin et après-midi).

Les tirs contrôlés et le carnet de tir ne sont plus obligatoires néanmoins le Président en donnant un avis favorable atteste de l'assiduité du licencié. A ce jour, cela voudrait dire que nous devrions pour chaque demande consulter le cahier de présence sur 12 mois ou plus (5 ans maximum) pour attester de l'assiduité du licencié. Pour l'instant, les tirs contrôlés, le certificat d'aptitude de contrôle de connaissances et le carnet de tir sont maintenus. Nous avons trouvé un fournisseur qui vend une solution toute prête de badgeage. Ce badgeage se ferait avec la licence FFTir. Nous pourrions donc avoir accès au journal des présence sur Excel. Cela mettrait fin effectivement aux tirs contrôlés pour les personnes ayant déjà une autorisation et cela mettrait fin aussi au cahier de présence version papier. Pour les premières demandes d'autorisation, les tirs contrôlés sont maintenus ainsi que le certificat de contrôle de connaissances et donc le carnet de tir. La solution de badgeage est vendue 581 € clé en main. M. GARDYN intervient pour préciser qu'il faudra encore voir si la mise en œuvre n'est pas trop compliquée et vérifier si ce produit respecte bien le RGPD. M. CESPEDES indique que les informations lues par ce lecteur sont simplement

celles que l'on peut lire avec un téléphone portable en scannant le flash code à savoir, nom, prénom et numéro de licence. A son sens, il n'y a pas d'entorse au RGPD puisque qu'avec ITAC nous traitons plus d'information sur les licenciés sans aucun problème et que le fichier prend ces informations d'ITAC.

M. VITERBO demande s'il faut toujours venir tirer avec une arme de catégorie B pour valider le tir contrôlé.

M. CESPEDDES répond par l'affirmative et souhaiterait que cela se passe dans les mêmes conditions qu'avant bien qu'une fois que le carnet de tir aura disparu, on ne pourra jamais savoir avec quel type d'armes, le licencié a tiré, on aura comme trace que son passage sur les installations.

Pour résumer et contre toute attente les dispositions prises pour endiguer cette pandémie ont eu pour effet de nous procurer beaucoup plus de travail.

M. CESPEDDES indique aussi que les licenciés devraient a minima faire preuve de bons sens. Pour exemple lorsque Naudin est fermé et qu'en plus il y a une assemblée générale, il est peut-être normal que nous n'ayons pas d'armes en location. Dans ce cas il vaudrait mieux envoyer un mail pour s'assurer que les armes sont disponibles plutôt que de venir et de nous faire perdre notre temps en explications. M. GARDYN indique que ceci est un exemple flagrant. M. CESPEDDES étant ultra engagé, cela induit que les licenciés ont pris pour habitude que tout soit à disposition normalement ou que tout soit fait immédiatement sans pour autant mesurer pourquoi ou comment lorsqu'ils arrivent, c'est propre, le matériel est là, les portes sont toujours ouvertes à l'heure. Ce n'est pas la mairie qui met tout cela en place, c'est M. CESPEDDES et les animateurs et il peut arriver que dans certains cas, le service ne soit pas rendu pour une raison bien précise. M. GARDYN rappelle que la convention que nous avons avec la Mairie implique la présence d'un responsable lors des créneaux. Un licencié ou un compétiteur même chevronné ne peut ouvrir les installations sans que soit présent un responsable. M. DEBIAIS indique qu'au club de MONTAUBAN depuis le COVID, il n'y a plus de location d'armes et que les installations du club de tir notamment le 50 m a été réquisitionnées pour le club de tir à l'arc. M. GARDYN indique que pour permettre à tous les clubs d'exercer a minima, il pourrait se faire que ce soit sur les installations d'autres clubs.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

4) Compte rendu financier

Compte rendu des vérificateurs aux comptes en annexe 3. Le contrôle s'est fait à distance et non en présentiel au vu de la situation sanitaire. Mme DEBIAIS certifie l'exactitude des comptes elle en profite pour remercier, M. CHASTANET pour le travail fourni.

A) Ventilation des recettes par modes de paiements (paiements à la permanence administrative seulement)

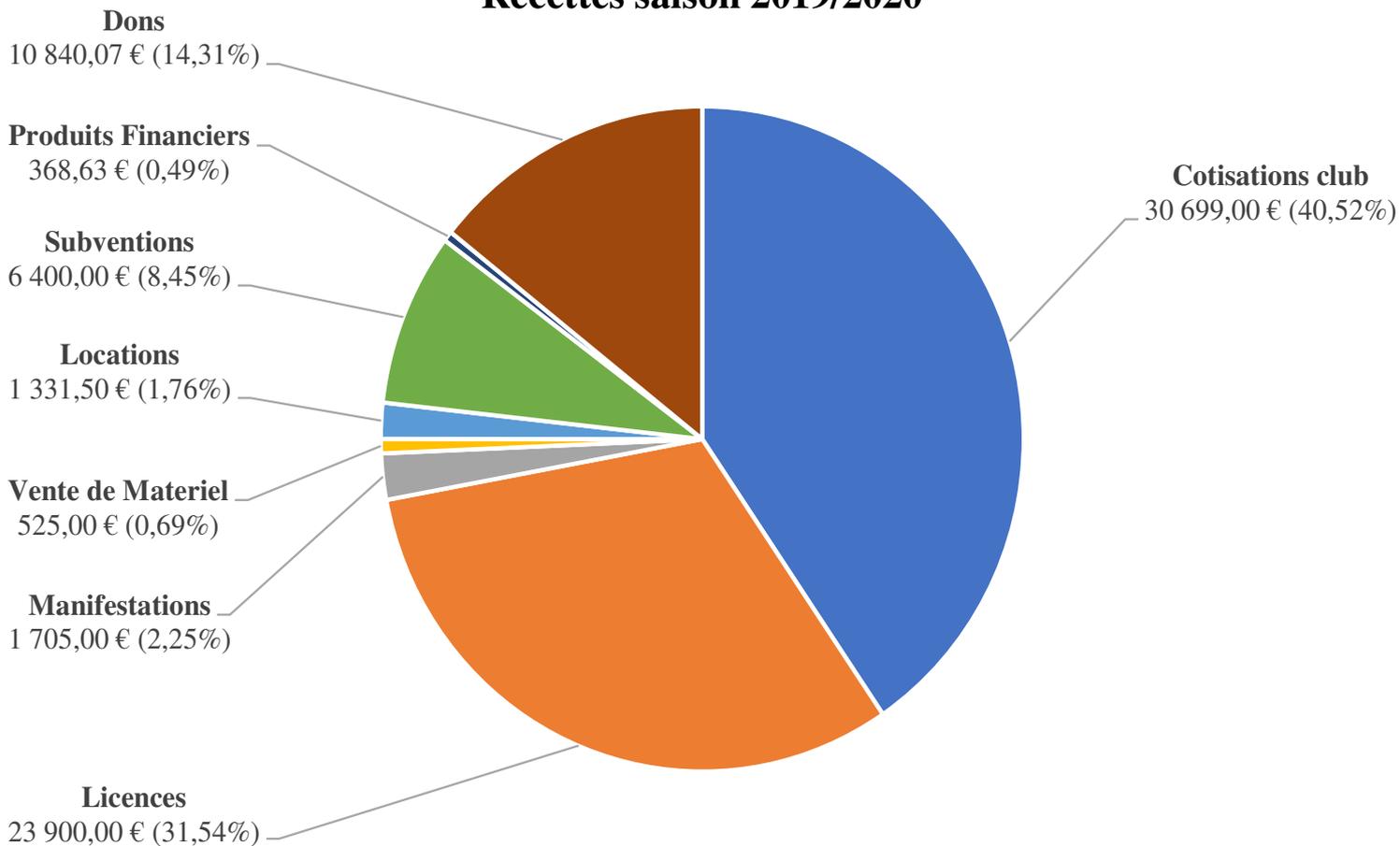
	Chèques	Espèces	Chèques vacances ANCV	Coupons sport ANCV	Virement	Total
Adhérents 1° club	42 070,00 €	3 164,00 €	5 045,00 €	1 880,00 €	900,00 €	53 059,00 €
Adhérents 2° club	1 540,00 €					1 540,00 €
Subventions	200,00 €					200,00 €
Locations armes	906,00 €	536,50 €				1 442,50 €
Manifestation club	159,00 €	219,00 €				378,00 €
Vente matériel tir	50,00 €	182,00 €				232,00 €
Vente matériel hors tir	30,00 €	93,00 €				123,00 €
Engagements Départemental	835,00 €					835,00 €
Repas	378,00 €	172,00 €				550,00 €
	46 168,00 €	4 366,50 €	5 045,00 €	1 880,00 €	900,00 €	58 359,50 €

B) Variation ventilation adhésions

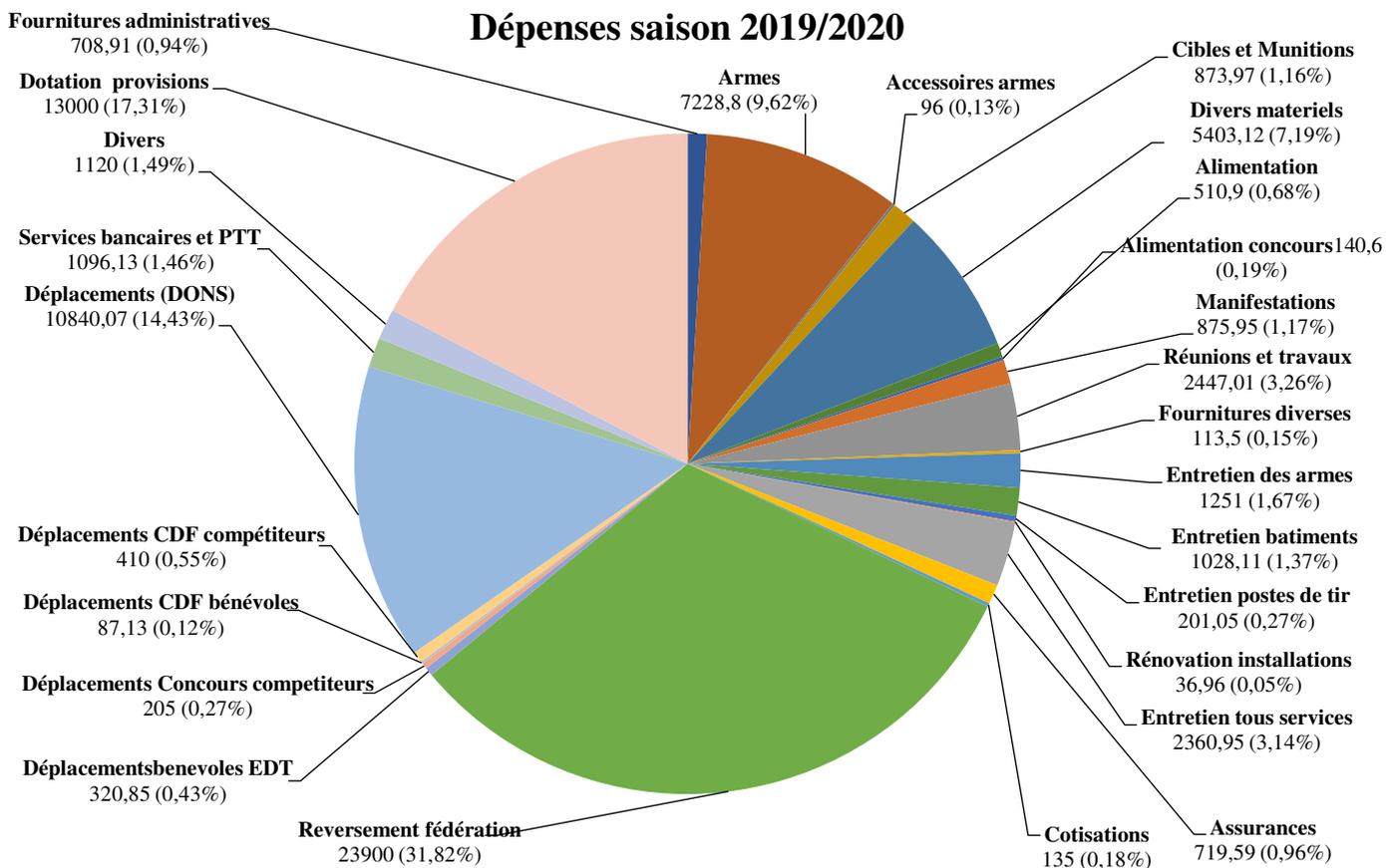
	2018/2019	%	2019/2020	%	Variation
Cotisations perçues 1° club	52 335 €	97,54%	53 059 €	97,18%	+1,36%
Cotisations perçues 2° club	1 320 €	2,46%	1 540 €	2,82%	+14,29%
Total	53 655 €		54 599 €		+1,73%
Reversement Fédération	22 344 €	41,64%	23 900 €	43,77%	+6,51%
Solde	31 311 €	58,36%	30 699 €	56,23%	-9,29%

M. CESPEDDES précise que si les recettes adhésions sont en augmentation, les reversements à la Fédération aussi, la part fédérale augmentant alors que la part club reste figée. Cela explique qu'à effectif constant la baisse du « bénéfice ».

Recettes saison 2019/2020



Dépenses saison 2019/2020



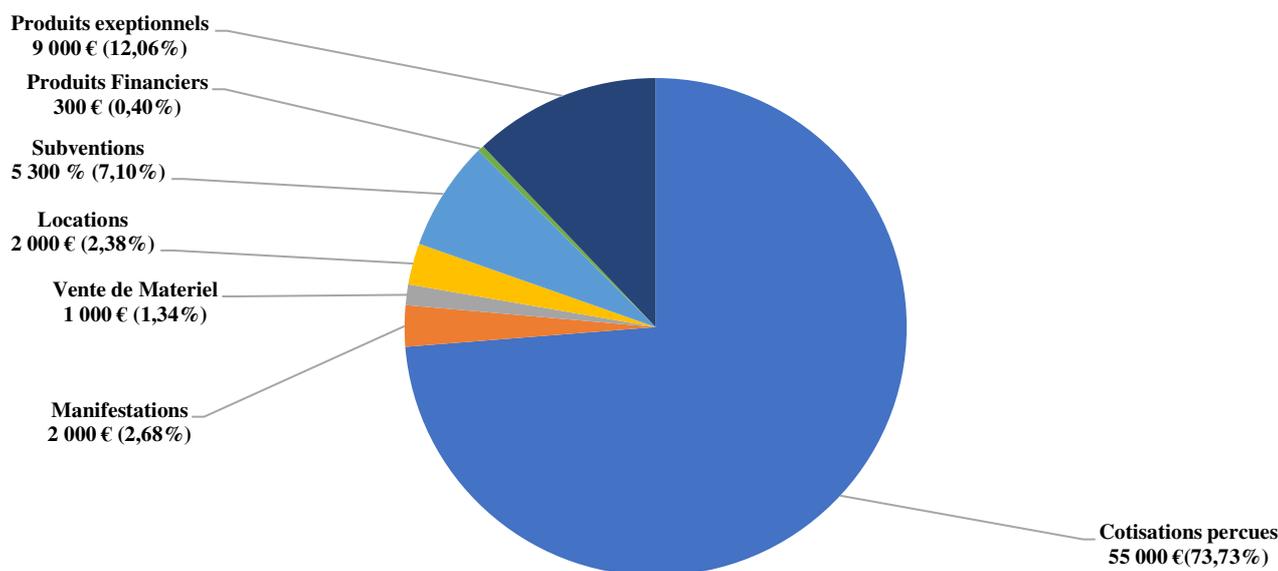
Au niveau du « chiffre d'affaire » notamment les cotisations adhérents, il n'y a pas vraiment de changement puisque nous sommes sur une base stable de d'environ 360 adhérents. Concernant les subventions, cette année, il y a eu la subvention de la Ligue pour les achats liés au COVID (200 €), de la mairie de Blagnac (5 000 €), du Conseil Départemental (300 €) et celle du conseil régional (900 €). Pour cette dernière subvention, nous avons acheté une arme car la facture devait être postérieure au 31 décembre (année civile). Le coût de l'arme est 1 300 €. Ce qui fait que l'arme a coûté 400 € au club. Cette saison des postes en recettes sont en baisse puisque la saison a été soit brutalement interrompue au 10 m soit vraiment ralenti aux 15 sols. De ce fait, les postes locations vente et manifestations sont en baisse par rapport à la saison dernière. Les produits exceptionnels sont les frais de déplacement des bénévoles. Ces frais ne sont pas directement remboursés aux bénévoles mais donnent lieu à une réduction d'impôt. Ils sont inscrits en produit et en charges pour le même montant. En dépenses, cela a été une année assez calme mais il y a eu quand même des dépenses conséquentes liées aux achats de machine pour le bricolage (MAKITA). Ces achats ont pu être fait en lieu et place des dépenses liées aux compétitions qui n'ont pas eu lieu. Il y a eu aussi des achats d'armes. Avant « provisions » nous avons un « résultat » important puis qu'il se montait à 13 658,60 €. Nous avons fait le choix de ne pas laisser ce montant là en résultat puisque nous avons mis 13 000 € en provision sur cet exercice. M. GARDYN intervient pour préciser que le club a une bonne santé financière due essentiellement à sa gestion. Cela veut dire aussi que nous n'avons pas vocation à thésauriser mais que les sommes mises en provision seront investies dans un projet à long terme. En l'occurrence ce projet est la mise au norme et l'entretien des stands. Cela a commencé la saison passée avec l'aménagement du stand de Naudin et cette saison avec les casquettes.

Quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

C) Budget prévisionnel saison 2020/2021

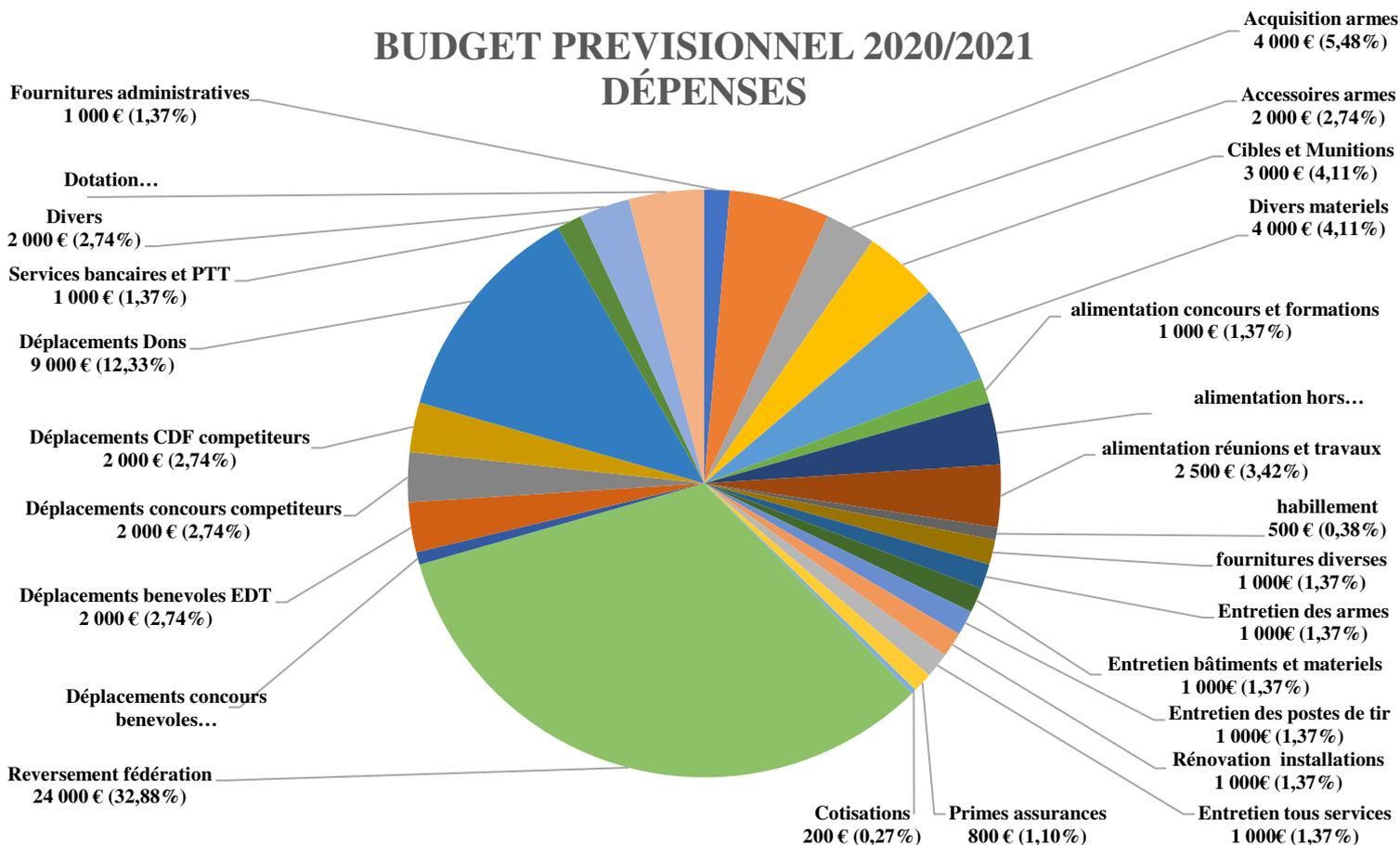
M. CHASTANET présente le budget prévisionnel 2019/2020

BUDGET PREVISIONNEL 2020/2021 RECETTES



BUDGET PREVISIONNEL 2020/2021

DÉPENSES

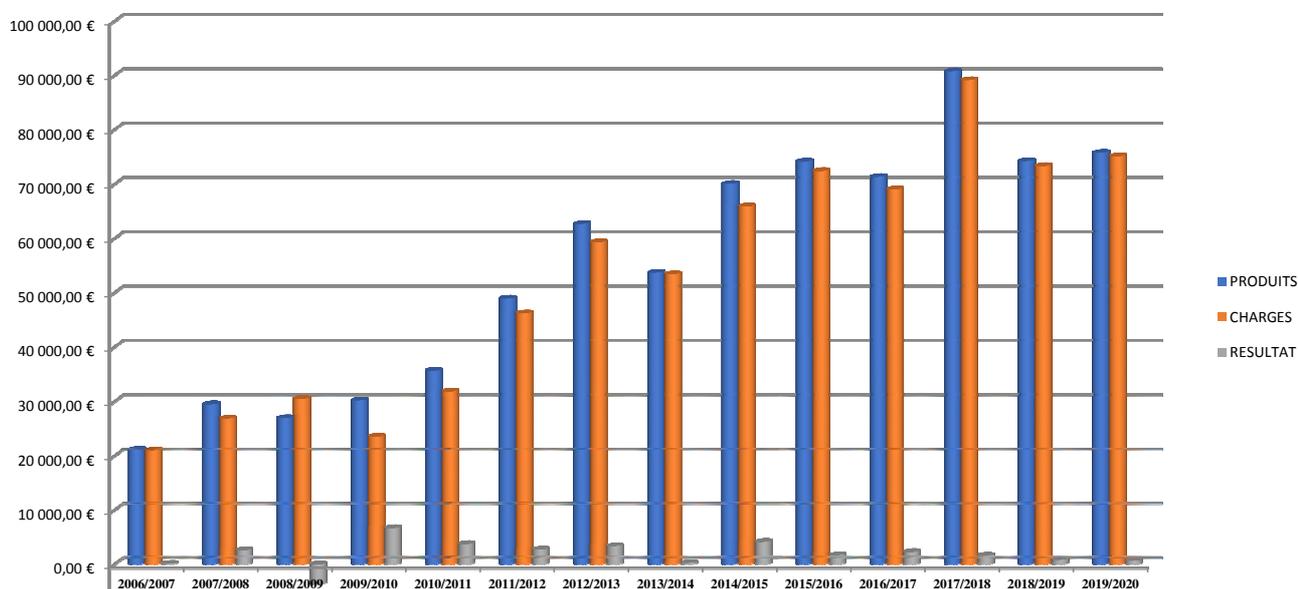


Dans le budget, on retrouve les produits exceptionnels qui sont les déplacements des responsables mais qui ne coûtent rien au club. Pour les subventions, nous avons mis le minimum. Si tout se passe bien et que nous arrivons à avoir une activité normale sans fermeture de Naudin, nous devrions avoir une augmentation des recettes.

A niveau des dépenses, pas de grands bouleversements. Les dépenses liées aux travaux des 15 sols n'ont pas été comptabilisés en entretien. L'intention est d'immobiliser ces sommes. Le cumul de ces sommes seront amortis sur les 5 ans à venir. Nous récupérerons des provisions pour que ces amortissements ne pénalisent pas les résultats.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité

D) Évolution comptable de 2006 à 2020



M. GARDYN précise que l'on voit l'effet du travail de MM. CHASTANET et CESPEDES qui ont adapté le nombre d'adhérents aux besoins du club sans pour autant arriver à saturation des postes de tir.

M. CESPEDES explique que sur la saison 2017/2018, l'augmentation des recettes et des dépenses s'explique par le fait que nous avons acheté des vêtements club que nous avons aussitôt revendu aux licenciés (prise de commande préalable).

E) Déplacements Championnats de France

Monsieur CHASTANET présente les tarifs de remboursement liés à la participation aux divers championnats de France pour la saison 2020/2021 et soumet ces tarifs à l'approbation de l'assemblée générale

➤ Forfait « Armes Anciennes »	CHINON	1 nuitée	220 euros
➤ Forfait « TAR »	CNTS CHATEAUROUX	1 nuitée	195 euros
➤ Forfait « 10m »	BESANÇON	1 nuitée	310 euros
➤ Forfait « 10m EDT »	MONTLUÇON	1 nuitée	215 euros
➤ Forfait « 25-50m »	VOLMERANGE	1 nuitée	410 euros
➤ Forfait « CDF clubs 10 m »	LONGUENESSE	1nuitée	390 euros

Mode de calcul des forfaits : kilométrage x 0,319 (barème fiscal associations) + péages le tout divisé par 2 et 50 € par nuitée (repas compris).

Il est rappelé que peu de clubs de tir sportifs participent aux remboursements de frais de déplacement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

F) Désignation des vérificateurs aux comptes pour la saison 2020/2021.

Mme DEBIAIS est volontaire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

5) Élection des membres du CODIR

M. GARDYN précise que :

- sont candidats :

- M. Richard GARDYN (renouvellement)
- M. Jean-Paul ESCUDERO (renouvellement)
- M. Vincent JACQUET-LAGREZE (renouvellement)
- M. Jonathan VITERBO (renouvellement)
- M. André UCHAN (nouvelle candidature)
- M. Géraud GASET (nouvelle candidature)
- M. Marc JOLI (nouvelle candidature)
- Mme Stéphanie GIL (nouvelle candidature)

M. CESPEDES précise que le nombre maximum de membres au comité directeur est de 18 et qu'avec ces candidats nous n'atteignons pas ce nombre puisque cela ferait 16 personnes. Il propose donc un vote bloqué à main levée.

Les 8 candidats sont élus à l'unanimité (vote bloqué).

Les membres du Comité directeur se retirent pour proposer un de ses membres au poste de Président de l'Association.

6) Élection du Président

Le Comité directeur a validé la candidature de M. GARDYN au poste de président de l'association. Cette proposition est soumise au vote de l'Assemblée Générale.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7) Fonctionnement du site internet

M. BRULTET indique que chaque licencié peut lui-même modifier des informations sur sa fiche adhérent du site. Une fois la modification effectuée, le club sera systématiquement averti par l'envoi d'un message mail. Alors plutôt que d'envoyer un mail demandant ces modifications, faites le vous-même, nous gagnerons du temps.

Le projet de l'année sera que vous puissiez tous accéder aux documents directement sur votre page personnelle. Ces documents peuvent être, les factures d'adhésion, les attestations, et toutes les informations que nous envoyons. Cela vous permettra d'archiver tout sur votre page du site.

Pour les informations liées au COVID sur la page de garde du site, il y a la date de la dernière mise à jour, cela permet de savoir qu'un nouveau document a été enregistré. N'attendez pas que nous relayions par mail cette mise à jour cela nous évite le travail fastidieux d'envois groupés.

Pour toute questions techniques sur le fonctionnement du site internet, il faut se rapprocher de M. BRULTET soit physiquement lors des permanences soit par mail sur la BAL du club ou sur la liste des membres du club.

Les membres du Comité directeur se retirent pour élire les membres du Bureau.

8) Bureau

Le Président rend compte de l'élection du Bureau par le comité directeur.

M. Éric CESPÉDES a été élu Secrétaire général ;

M. André CHASTANET a été élu Trésorier ;

M. Éric BÉRAZA a été élu Secrétaire général Adjoint chargé de la planification des travaux ;

M. Antoine BRULTET a été élu Secrétaire général Adjoint chargé de l'informatique et webmaster ;

M. Claude DESPAUX a été élu Secrétaire général Adjoint responsable S.E.C. ;

M. André UCHAN a été élu Secrétaire général adjoint chargé de la planification des travaux ;

M. Géraud GASET a été élu Trésorier adjoint

Les instances du Cible Tir Blagnacais se composent désormais comme suit :

M. Richard GARDYN, Président ;

M. Éric CESPÉDES, Secrétaire général ;

M. Éric BÉRAZA, Secrétaire général Adjoint ;

M. Antoine BRULTET, Secrétaire général Adjoint ;

M. Claude DESPAUX, Secrétaire général Adjoint ;

M. André UCHAN, Secrétaire général Adjoint ;

M. André CHASTANET, Trésorier ;

M. Géraud GASET, Trésorier adjoint

Outre les membres du Bureau cités ci-dessus, les membres du Comité Directeur sont les suivants :

M. Jean-Paul ESCUDERO ;

Mme Stéphanie GIL ;

M. Vincent JACQUET LAGREZE ;

M. Marc JOLI ;

M. Antony MONTALS ;

M. Clément RAVINET ;

M. Elie SAGOT ;

M. Jonathan VITERBO.

9) Rapport d'orientation du Président

« Je vous remercie pour votre confiance.

J'endosse une année de plus le rôle de Président du Cible Tir Blagnacais. Je ferai de mon mieux, malgré ma disponibilité de plus en plus réduite.

J'attache une grande importance au respect de la sécurité et de la qualité de la pratique du tir.

Aussi 2020 – 2021 sera une saison privilégiant la pratique du tir, même dans des conditions particulières, la réalisation des travaux et le renouvellement de l'homologation de nos installations.

Cette saison sera également l'opportunité de moderniser le Club en développant une digitalisation accessible et utile à tous.

Ainsi se termine mon rapport d'orientation.

Je vous remercie pour votre attention et votre confiance. »

Ce rapport d'orientation est adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 19h55.

Le Président
R. GARDYN



Le Secrétaire
E. CESPÉDES



10 mètres Adultes

Championnat Départemental 10 m : 34 tirs CTB

- COURTY-DESVIGNE Camille (D1) Pistolet précision 4° (495/600)
- LABEDAN Jacqueline (D3) Pistolet précision 1° (340/400)
- DERRIENNIC Fabrice (S2) Pistolet précision 9° (491/600)
- DESPAUX Claude (S2) Pistolet précision 11° (490/600)
- CODEVELLE William (S2) Pistolet précision 14° (469/600)
- SOULA Christophe (S2) Pistolet précision 15° (467/600)
- UCHAN André (S2) Pistolet précision 18° (453/600)
- BALANCA Jean-Marc (S2) Pistolet précision 19° (196/600)
- MIALHE Christian (S3) Pistolet précision 2° (523/600)
- FORNELL Georges(S3) Pistolet précision 3° (501/600)
- BOYRIE Jean-Michel (S2) Pistolet précision 8° (475/600)
- BALANCA Jean-Marc (S2) Pistolet standard 2° (322/400)
- DESPAUX Claude (S2) Pistolet standard 3° (199/400)
- MIALHE Christian (S3) Pistolet standard 1° (300/400)
- GUTIERREZ-CREMADES Matiz (CG) Carabine précision 2° (574,0/654)
- CESPEDES Bastien (CG) Carabine précision 7° (447,7/654)
- BOUGUERN Zélie (JF) Carabine précision 1° (557,3/654)
- SOULA Benjamin (JG) Carabine précision 3° (585,5/654)
- BLUME Nathanaël (JG) Carabine précision 5° (562,7/654)
- SOUBIRAN Catherine (D2) Carabine précision 1° (514,5/654)
- LABEDAN Jacqueline (D3) Carabine précision 1° (364,5/436)
- RANNEE Sylvain (S1) Carabine précision 2° (537,8/654)

Armes Anciennes

Championnat Départemental AA : 14 tirs CTB

- CHASTANET André (S3) Mariette 1° (91/100)
- VITERBO Jonathan (S1) Mariette 3° (86/100)
- BOYRIE Jean-Michel (S3) Mariette 7° (71/100)
- WAWRZYNIAK Laurent (S2) Mariette 8° (69/100)
- MEURVILLE Lionel (S3) Mariette 9° (68/100)
- CHASTANET André (S3) Kuchenreuter Réplique 2° (89/100)
- MEURVILLE Lionel (S3) Kuchenreuter Réplique 7° (79/100)
- LEROY Gilles (S2) Cominazzo Réplique 1° (63/100)
- CHASTANET André (S3) Frontier 1° (81/100)
- CHASTANET André (S3) Miquelet Origine 2° (76/100)
- LEROY Gilles (S2) Miquelet Origine 3° (68/100)
- MEURVILLE Lionel (S3) Vetterli Réplique 2° (74/100)
- BOYRIE Jean-Michel (S3) Vetterli Réplique 3° (65/100)
- WAWRZYNIAK Laurent (S2) Malson 1° (58/100)
- VITERBO Jonathan (S1) Malson 2° (53/100)

Challenge des pitchouns

1° tour : 6 tirs CTB

- SOULIER Guilhem (MG) Pistolet précision 6° (294/400)
- BOUGUERN Malo (PF) Carabine précision 5° (247,6/327)
- SCLAUNICH Matéo (PG) Carabine précision 2° (273,7/327)
- SOULIER Gaël (BG) Carabine précision 5° (248,1/327)
- SCLAUNICH Tiphaine (MF) Carabine précision 5° (358,7/436)

- ANDRIEU Raphaël (MG) Carabine précision 1° (293,5/436)

2° tour : 7 tirs CTB

- SOULIER Guilhem (MG) Pistolet précision 3° (302/400)
- BOUGUERN Malo (PF) Carabine précision 6° (228,8/327)
- SCLAUNICH Matéo (PG) Carabine précision 7° (236,3/327)
- SOULIER Gaël (BG) Carabine précision 6° (249,9/327)
- OLEDIE Nelson (BG) Carabine précision 22° (149,9/327)
- SCLAUNICH Tiphaine (MF) Carabine précision 3° (384,7/436)
- ANDRIEU Raphaël (MG) Carabine précision 17° (281,2/436)

Licences non renouvelées								
2018/2019			2019/2020			2020/2021		
Adh			Adh			Adh		
40			49			57		

Mutations sortantes								
2018/2019			2019/2020			2020/2021		
Adh			Adh			Adh		
13			13			17		

Licences renouvelées								
2018/2019			2019/2020			2020/2021		
Adh	Encaissé	Reversé	Adh	Encaissé	Reversé	Adh	Encaissé	Reversé
251	36 395 €	17 094 €	283	41 482 €	19 732 €	272	40 650 €	19 904 €

Anciens licenciés CTB								
2018/2019			2019/2020			2020/2021		
Adh	Encaissé	Reversé	Adh	Encaissé	Reversé	Adh	Encaissé	Reversé
6	920 €	392 €	3	406 €	188 €	1	144 €	74 €

Mutations entrantes								
2018/2019			2019/2020			2020/2021		
Adh	Encaissé	Reversé	Adh	Encaissé	Reversé	Adh	Encaissé	Reversé
27	4 515 €	1 092 €	10	1 826 €	576 €	9	1 746 €	638 €

Nouveaux adhérents								
2018/2019			2019/2020			2020/2021		
Adh	Encaissé	Reversé	Adh	Encaissé	Reversé	Adh	Encaissé	Reversé
61	10 505 €	3 766 €	50	9 345 €	3 404 €	2	303 €	120 €

2° clubs								
2018/2019			2019/2020			2020/2021		
Adh	Encaissé		Adh	Encaissé		Adh	Encaissé	
13	1 320 €		14	1 450 €		11	1 150 €	

Total 1° club								
2018/2019			2019/2020			2020/2021		
Adh	Encaissé	Reversé	Adh	Encaissé	Reversé	Adh	Encaissé	Reversé
345	52 335 €	22 344 €	346	53 059 €	23 900 €	284	42 843 €	20 736 €

Total 1° et 2° club								
2018/2019			2019/2020			2020/2021		
Adh	Encaissé	Reversé	Adh	Encaissé	Reversé	Adh	Encaissé	Reversé
358	53 655 €	22 344 €	360	54 509 €	23 900 €	295	43 993 €	20 736 €
		41,64%			43,85%			47,13%
Reste au club ("bénéfice"	31 311 €		Reste au club ("bénéfice"	30 609 €		Reste au club ("bénéfice"	23 257 €	
		58,36%			56,15%			52,87%

Modes de paiement

1° club

Chèques	35 673,00 €
Numéraire	2 380,00 €
Chèques Vacances ANCV	4 200,00 €
Coupons sport ANCV	590,00 €
TOTAL	42 843,00 €

2° club

Chèques	1 150,00 €
TOTAL	43 993,00 €

ATTESTATION

Conformément au mandat qui m'a été confié par l'Assemblée générale et aux Statuts de l'Association du CTB Blagnac, j'ai procédé à la vérification des comptes de l'Association arrêtés au 31 août 2020.

La vérification a porté sur la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020, conformément aux statuts de l'association.

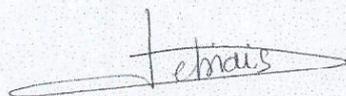
Je me suis assurée de la concordance des soldes de comptes de banques ; pris connaissance de tous les documents et justificatifs, obtenu tous les détails et explications nécessaires grâce à une excellente tenue comptable.

Je remercie André Chastanet, Trésorier du Club CTB, pour la tâche qu'il accompli avec sérieux et bienveillance.

Je certifie les comptes tels qu'ils sont présentés et formule les réserves d'usage dans la mesure où les faits et documents susceptibles de modifier les résultats n'auraient pas été portés à ma connaissance.

Je demande à l'Assemblée générale d'approuver les comptes du club Cible Tir Blagnacais pour l'exercice du 1er septembre 2019 au 31 août 2020.

Fait à Saint-Porquier,
Le 6 octobre 2020
Pour servir et valoir ce que de droit



Francine Debiais
Contrôleur des comptes
223, chemin de Montauban
82700 Saint-Porquier

COMPTE EXPLOITATION C.T.B	EXERCICE 2013/2014	EXERCICE 2014/2015	EXERCICE 2015/2016	EXERCICE 2016/2017	EXERCICE 2017/2018	EXERCICE 2018/2019	REEL 2019/2020	BUDGET 2020 / 2021
b - Cotisations perçues	43 249,50 €	51 147,70 €	52 395,50 €	43 272,00 €	47 086,80 €	53 655,00 €	54 599,00 €	55 000 €
d-Manifestations	2 311,60 €	2 170,00 €	3 547,00 €	1 537,00 €	1 919,00 €	2 437,00 €	1 705,00 €	2 000 €
f-Vente de Materiel	910,40 €	601,00 €	1 147,50 €	847,00 €	6 310,00 €	879,50 €	525,00 €	1 000 €
g- Locations	2 264,15 €	3 000,00 €	2 274,50 €	1 316,50 €	1 477,50 €	2 118,00 €	1 331,50 €	2 000 €
A-TOTAL Produits Activité Principale	48 735,65 €	56 918,70 €	59 364,50 €	46 972,50 €	56 793,30 €	59 089,50 €	58 160,50 €	60 000 €
a- Subvention Blagnac	0,00 €	6 825,00 €	3 784,00 €	3 909,00 €	4 333,00 €	4 834,00 €	5 000,00 €	5 000 €
b- autres Subventions	0,00 €		765,00 €	320,00 €	300,00 €	300,00 €	1 400,00 €	300 €
B-TOTAL Autres PRODUITS COURANT	0,00 €	6 825,00 €	4 549,00 €	4 229,00 €	4 633,00 €	5 134,00 €	6 400,00 €	5 300 €
a- Produits Financiers	522,10 €	420,72 €	442,12 €	445,67 €	401,70 €	371,72 €	368,63 €	300 €
b- Reprise de Provisions	450,00 €	901,60 €	1 782,20 €	11 100,00 €	17 205,60 €			
C-TOTAL PRODUITS FINANCIERS	972,10 €	1 322,32 €	2 224,32 €	11 545,67 €	17 607,30 €	371,72 €	368,63 €	300 €
D-PRODUITS EXCEPTIONNELS (dons)	4 006,38 €	5 020,51 €	8 010,63 €	8 467,55 €	11 748,62 €	9 645,06 €	10 840,07 €	9 000 €
TOTAL des PRODUITS	53 714,13 €	70 086,53 €	74 148,45 €	71 214,72 €	90 782,22 €	74 240,28 €	75 769,20 €	74 600 €
a- fournitures administratives	236,50 €	341,37 €	393,10 €	1 545,78 €	448,14 €	1 956,94 €	708,91 €	1 000 €
b- acquisitions de materiel	9 744,93 €	6 485,03 €	12 660,66 €					
Armes					650,00 €	4 157,90 €	7 228,80 €	4 000 €
Accessoires armes				2 111,58 €	7 573,27 €	909,48 €	96,00 €	2 000 €
Cibles et Munitions				1 696,27 €	4 459,69 €	4 666,04 €	873,97 €	3 000 €
Divers materiels				3 275,10 €	7 585,88 €	3 233,30 €	5 403,12 €	4 000 €
c- boissons , alimentations	4 423,42 €	2 622,28 €	5 898,40 €	260,67 €	61,41 €	164,30 €	510,90 €	
pour concours et formations				660,36 €	458,94 €	863,76 €	140,60 €	1 000 €
manifestations hors concours				2 296,29 €	2 444,31 €	1 367,77 €	875,95 €	2 500 €
réunions et travaux				2 001,14 €	1 915,31 €	1 434,12 €	2 447,01 €	2 500 €
d- habillement	0,00 €	205,00 €	2 994,81 €	2 185,75 €	8 469,48 €	327,27 €	0,00 €	500 €
e- fournitures diverses	7 969,60 €	1 955,82 €	1 433,42 €	501,56 €	60,75 €	314,45 €	113,50 €	1 000 €
B-TOTAL CONSOUMMATIONS	22 374,45 €	11 609,50 €	23 380,39 €	16 534,50 €	34 127,18 €	19 395,33 €	18 398,76 €	21 500 €
b- entretiens , réparations	166,00 €	5 067,40 €	4 269,66 €					
des armes				1 369,80 €	2 918,89 €		1 251,00 €	1 000 €
Batiments et materiels				2 930,59 €	223,37 €	777,00 €	1 028,11 €	1 000 €
Postes de tir				1 137,34 €	950,46 €	1 552,41 €	201,05 €	1 000 €
RENOVATION Installations				8 361,04 €	5 930,55 €	3 723,52 €	36,96 €	1 000 €
Entretien tous services				1 170,46 €	119,46 €	222,00 €	2 360,95 €	1 000 €
c- primes assurances	456,75 €	493,91 €	536,35 €	579,05 €	647,45 €	682,47 €	719,59 €	800 €
d- cotisations(fédération)	105,00 €			375,00 €	337,00 €	135,00 €	135,00 €	200 €
e- reversement fédération	15 176,80 €	20 281,00 €	20 172,00 €	16 898,00 €	20 342,00 €	22 344,00 €	23 900,00 €	24 000 €
i- déplacements	10 242,93 €	11 859,85 €						
concours benevoles			129,97 €	234,70 €	206,75 €	647,92 €		500 €
benevoles ecole de tir			3 104,60 €	3 229,96 €	2 622,67 €		320,85 €	2 000 €
Concours compétiteurs			2 736,00 €	380,00 €	854,47 €	2 230,00 €	205,00 €	2 000 €
championnat france benevoles			4 554,65 €	0,00 €			87,13 €	
championnat france compétiteurs				1 666,00 €	2 551,71 €		410,00 €	2 000 €
déplacements DONNS			8 010,63 €	8 467,55 €	11 748,62 €	9 645,06 €	10 840,07 €	9 000 €
i- services bancaires et ptt	2 690,61 €	1 207,57 €	848,29 €	1 012,63 €	1 246,94 €	1 065,17 €	1 096,13 €	1 000 €
l- divers (engagements)	2 226,00 €	1 909,80 €	3 600,60 €	2 722,51 €	4 314,70 €	2 953,18 €	1 120,00 €	2 000 €
C- TOTAL SERVICES EXTERIEURS	31 064,09 €	40 819,53 €	47 962,75 €	50 534,63 €	55 015,04 €	45 977,73 €	43 711,84 €	48 500 €
f- dotation provisions ou caution	0,00 €	13 500,00 €	1 100,00 €	2 000,00 €		8 000,00 €	13 000,00 €	3 000 €
F-DOTATION PROV et FINANC.	0,00 €	13 500,00 €	1 100,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000 €
TOTAL des CHARGES	53 438,54 €	65 929,03 €	72 443,14 €	69 069,13 €	89 142,22 €	73 373,06 €	75 110,60 €	73 000 €
RESULTAT Bénéfice	275,59 €	4 157,50 €	1 705,31 €	2 145,59 €	1 640,00 €	867,22 €	658,60 €	1 600 €

